



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue **lundi, le 11 septembre 2017 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

**Jean-Pierre Picard**, conseiller siège no 1  
**Guy Laverdière**, conseiller siège no 2  
**Marie-Claude Thériault**, conseillère siège no 3  
**François Chevrier**, conseiller siège no 4  
**Manon Pagette**, conseillère siège no 5  
**Michel Venne**, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Dépôt procès-verbal de correction
6. Correspondances significatives
7. Résolution municipale d'adhésion au Programme de Mise en Valeur Intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre de ce Programme
8. Adoption du règlement numéro 595-2017 intitulé : «*Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 586-2017 et d'édicter des dispositions relatives à la rémunération des élus*».
9. Adoption du règlement numéro 491-2-2017 intitulé : «*Règlement modifiant les règlements numéros 491-2011, 491-1-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*»
10. Chambre de Commerce – autorisation de 1000 copies couleurs/an
11. Moisson Lanaudière.-.Aide financière

#### FINANCES

12. Dépôt de rapports
13. Adoption des comptes à payer
14. Autorisation d'achats
15. Remboursement de taxes

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

16. Période de questions
17. Pause

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Autorisation de paiement du 2<sup>e</sup> versement – Service de la Sûreté du Québec
19. Modification du règlement concernant la circulation des chiens
  - 19.1 Avis de motion



19.2 Dépôt du projet de règlement numéro 602-2017 intitulé : «*Règlement ayant pour effet de modifier le règlement numéro 550-2015 traitant de la circulation des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité*»

20. Inspection annuelle – Système avertisseurs incendie caserne

21. Autorisation de réparation, futur véhicule numéro 308

### **TRANSPORT**

22. Adjudication d'un contrat – Déneigement des chemins – Secteur Val-St-Côme

23. Autorisation – Demande d'aide financière/Fonds de la sécurité routière

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **URBANISME**

### **GESTION DU TERRITOIRE**

24. Adjudication d'un contrat – Potentiel de sablières

### **LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**

25. Les Journées de l'Accueil Touristique

### **DIVERS**

26. Affaires nouvelles

26.1 Embauche probatoire

26.2 Séance du mois d'octobre 2017

27. Période de questions

28. Levée de la séance

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution no 719-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

### **ADMINISTRATION**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution no 720-2017-09**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté, à savoir :

Séance ordinaire du 14 août 2017

Adopté



#### 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Déneigement du secteur Val Saint-Côme
- Schéma d'aménagement à approuver lors du Conseil des Maires du 13 septembre
- Félicitations à la Chambre de Commerce et Plein Air Lanaudia | Journée familiale du 26 août
- Félicitations à la Chambre de Commerce | Souper à l'aveugle du 9 septembre (2 billets gratuits)
- Félicitations au Club Quad | Méchoui du 2 septembre & leur implication
- Félicitations aux Amis de Marie | Encan crié du 19 août
- Conférence de presse | 51 000 \$ au Camp musical | 29 août (présence de la ministre Thériault et M. Luc Fortin)
- Travaux à la halte routière reportés à l'an prochain
- Inauguration des sentiers de vélo de montagne
- Soumission – Services comptables

#### 5. DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

#### 6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

##### **2388 Scouts et Guides**

Remerciement pour votre soutien et votre aide lors du Grand Rassemblement les 11-12 et 13 août 2017

##### **2389 Moisson Lanaudière**

Demande d'aide financière pour l'année 2017

##### **2390 Club Optimiste Sainte-Émelie**

Demande de soutien financier « Marchons pour nos aînés »

##### **2391 Chambre de Commerce Saint-Côme**

Remerciement pour votre participation

##### **2392 Sommet 2017**

Invitation à découvrir le rôle que la philanthropie peut jouer comme levier de développement dans les villes et villages du Québec le 14 et 15 novembre 2017.

##### **2393 JAT**

Les (JAT) se tiendront du 8 au 10 nov. 2017 à l'auberge du Lac Taureau.

#### 7. RÉSOLUTION MUNICIPALE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme est admissible au Programme de Mise en Valeur Intégrée (PMVI) d'Hydro-



Québec en raison de la construction de *Chambouchouane-Bout-de-l'Île* sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT**

que la MRC de Matawinie s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 2 537 500\$ et que les organismes admissibles de la MRC de Matawinie se sont entendus pour la partager comme suit :

**Montant par municipalité**

<b>MRC de Matawinie</b>	<b>2 537, 5</b>
Lac-Devenyns (NO)	38,5
Baie-de-la-Bouteille (NO)	286,0
Lac-Matawin (NO)	13,2
Saint-Michel-des-Saints (M)	415,8
Saint-Zénon (M)	331,7
Saint-Guillaume-Nord (NO)	322,5
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (M)	275,9
Saint-Côme (P)	109,5
Sainte-Béatrix (M)	22,3
Saint-Alphonse-Rodriguez (M)	348,9
Rawdon (M)	373,2

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Saint-Côme a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 12 octobre 2016, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du **PMVI** d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Saint-Côme désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 721-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme adhère au **P**rogramme de **M**ise en **V**aleur **I**ntégrée, et autorise monsieur le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.



**Qu'en** conformité aux objectifs du **PMVI**, la Municipalité de Saint-Côme investira le montant octroyé dans le cadre de l'aménagement d'un Parc intergénérationnel.

Adopté

**8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2017 INTITULÉ : «RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-2017 ET D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS».**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le projet de règlement numéro intitulé : «Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 586-2017 et d'édicter des dispositions relatives à la rémunération des élus», lors de la séance tenue le 27 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public visant l'adoption du projet de règlement numéro 595-2017 a été publié le 31 juillet 2017 conformément à la *Loi sur le traitement des élus* (L.R.C., c. T-11.001);

**CONSIDÉRANT** que la procédure est terminée et qu'il y a lieu d'adopter ce règlement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 722-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité du conseil municipal :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le règlement numéro 595-2017 intitulé : «Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 586-2017 et d'édicter des dispositions relatives à la rémunération des élus» soit et est adopté.

Adopté

**RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2017**

**Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 586-2017 et d'édicter des dispositions relatives à la rémunération des élus.**

**ATTENDU** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU** que le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux et qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

**ATTENDU** que les fonctions de maire et de conseillers requièrent plusieurs heures de travail et comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui les occupent;

**ATTENDU** que pour ces raisons, le Conseil est d'opinion que le Maire et les Conseillers doivent recevoir une rémunération supérieure à celle mentionnée dans la Loi;



**ATTENDU** que pour augmenter les forces de développement de la Municipalité, il est important que le maire ait une plus grande disponibilité et que celui-ci occupe le poste à temps plein.

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 27 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE,** qu'un règlement portant le numéro 595-2017 intitulé : *Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 586-2017 et d'édicter des dispositions relatives à la rémunération des élus, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :*

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 586-2017 intitulé : «*Ayant pour effet de décréter une dépense annuelle au montant de **100 976\$** pour la rémunération des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme pour l'année **2017***».

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement remplace tout autre règlement traitant du même sujet.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement fixe une rémunération annuelle pour le maire et pour chacun des conseillers de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2017 et les exercices suivants.

#### **ARTICLE 5 Rémunération**

##### **5.1 Maire, maire-suppléant et conseiller**

La rémunération annuelle du maire à temps plein (35h) est de 33 524\$.

La rémunération annuelle du maire à temps partiel est de 18 900\$

La rémunération annuelle du maire-suppléant est 1 376\$ en plus de sa rémunération à titre de conseiller.

La rémunération annuelle d'un conseiller est de 5 435\$.

#### **ARTICLE 6 Allocation de dépenses**

##### **6.1 Maire, maire-suppléant et conseiller**

L'allocation de dépenses annuelle du maire à temps plein (35h) est de 16 476\$.

L'allocation de dépenses annuelle du maire à temps partiel est de 9 450\$.

L'allocation de dépenses annuelle du maire-suppléant est 688\$ en plus de son allocation de dépenses à titre de conseiller.

L'allocation de dépenses annuelle d'un conseiller est de 2 717\$.





## ARTICLE 7

Pour les fins d'application du présent, un prorata sera établi en rapport au nombre de mois occupés par une personne qui quitte sa charge avant la fin d'une année civile.

## ARTICLE 8 Indexation

Les rémunérations de base mentionnées aux articles 5 et 6 du présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada

Lorsque le produit de ce calcul n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

## ARTICLE 9 Modalités du versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses

La rémunération et l'allocation de dépenses sont versées conformément à une résolution adoptée par le conseil municipal.

## ARTICLE 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017

### 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2-2017 INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 491-2011, 491-1-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX»

Sujet non retenu

### 10. CHAMBRE DE COMMERCE – AUTORISATION DE 1000 COPIES COULEURS/AN

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution no 723-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme accorde à l'organisme Chambre de Commerce Saint-Côme mille (1000) copies couleurs par année dans le cadre de ses activités.

Adopté

### 11. MOISSON LANAUDIÈRE - AIDE FINANCIÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution no 724-2017-09



Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme accorde une aide financière au montant de deux cents dollars (200\$) à l'organisme Moisson Lanaudière.

Adopté

## **FINANCES**

### **12. DÉPÔT DES RAPPORTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose un état des revenus et dépenses au 31 août 2017 mentionnant également les disponibilités budgétaires.

### **13. ADOPTION DES COMPTES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 725-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement des factures présentées, les factures acquittées durant le mois d'août 2017 ainsi que les paiements directs effectués auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros **16666 à 16680; 16719 à 16720; 16723 à 16745; 16747 et 16765 à 16796** totalisant un montant de **320 280,08 \$**

**Que** la liste des comptes et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

### **14. AUTORISATION D'ACHATS**

Conformément au règlement numéro 547-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires et employés le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim demande au conseil municipal d'autoriser les dépenses ci-après.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 726-2017-09**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme, conformément au règlement numéro 547-2015, autorise les dépenses suivantes, à savoir :

Les Contenants DURABAC inc.	3 989.63 \$
Contenants matières résiduelles	





Les Entreprises B. Champagne inc. Réparation d'une pompe (égout)	2 908.87 \$
Excavation Rémi Forget Entretien chemins	3 932.72 \$
Excavation L. Meunier Itée Entretien réseaux aqueduc et égout	3 650.45 \$
Excavation Normand Majeau Inc. Asphaltage chemin Laporte	2 883.33 \$
Imprimerie Lanctôt Inc. Journal en Bref et dépliants élections	2 607.63 \$
Pavage LP Inc. Asphaltage branchement réseaux	4 828.95 \$
Signal Services Inc. Flèche de sécurité voirie	3 338.87 \$
Les Transports Yvan Morin Inc. Granulaire	8 241.30 \$
Toitures Loyer Inc. Réparation toiture caserne	7 287.12 \$
Unité mobile P.V. Inc. Réparation MACK 1983	1 408.97 \$
Benoit Venne Excavation Granulaire	6 500.60 \$

Toutes les taxes sont incluses dans ces montants

Adopté

## 15. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution no 727-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'à la suite de l'émission de certificats d'évaluations de la MRC de Matawinie lors d'une mise à jour, que des remboursements totalisant un montant de 4 786.53\$ soient effectués selon la liste déposée aux membres du conseil.

Adopté

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.



## 17. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution no 728-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la séance soit suspendue dix |10| minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution no 729-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la séance soit rouverte.

Adopté

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 18. AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT – SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 730-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement du deuxième versement au montant de 172 504\$ pour les services de la Sûreté du Québec

Adopté

## 19. MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES CHIENS

### 19.1 Avis de motion

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Michel Venne afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 550-2015 concernant la circulation des chiens

### 19.2 Dépôt du projet de règlement numéro 602-2017 intitulé : «Règlement ayant pour effet de modifier le règlement numéro 550-2015 traitant de la circulation des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité»



Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1), un projet de règlement numéro 602-2017 intitulé : : «*Règlement ayant pour effet de modifier le règlement numéro 550-2015 traitant de la circulation des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité*» est déposé.

## 20. INSPECTION ANNUELLE – SYSTÈME AVERTISSEURS INCENDIE CASERNE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution no 731-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme mandate la compagnie *Protection incendie Viking Inc.* pour l'inspection annuelle du réseau avertisseur incendie [caserne] pour un montant de 390\$ [taxes en sus] en considérant une entente de trois (3) ans.

**Que** la proposition de la compagnie *Protection incendie Viking Inc.* en date du 28 août 2017 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

## 21. AUTORISATION DE RÉPARATION, FUTUR VÉHICULE NUMÉRO 308

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution no 732-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise les réparations du futur véhicule portant le numéro 308 selon l'estimation présentée par *Les Carrosseries J.P. Ducharme* en date du 5 septembre 2017, au montant de 6 685.80\$, taxes incluses.

**Que** l'estimation de *Les Carrosseries J.P. Ducharme* en date du 5 septembre 2017 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

## TRANSPORT ET VOIRIE

### 22. ADJUDICATION D'UN CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS – SECTEUR VAL-ST-CÔME

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a procédé, par voie publique, à un appel d'offres, pour le « Déneigement des chemins du Secteur Val St-Côme », le tout conformément au cahier des charges et aux documents complémentaires;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) entrepreneur a répondu à la demande de la municipalité dans le délai demandé, savoir;

**Excavation Rémi Forget.**



**CONSIDÉRANT** que les montants apparaissant au bordereau de soumission de l'entrepreneur, pour le déneigement des chemins totalisant 21,00km, à savoir:

**OPTION «A» 1 AN**

**OPTION «B» 3 ANS 351 944.97\$**

**OPTION «C» 5 ANS 468 361.95\$**

Toutes les taxes sont en sus

**CONSIDÉRANT** que la soumission présentée est conforme aux exigences des documents de soumissions;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite augmenter le nombre de kilomètres pour le porter à 33,10km;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité, conformément au **BORDEREAU DE SOUMISSION**, faisant partie intégrante du **CAHIER DES CHARGES**, s'est réservé le droit d'octroyer ledit contrat selon l'option de son choix;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 733-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme octroi un contrat pour le déneigement des chemins du *Secteur Val St-Côme* conformément aux documents de l'appel d'offres, pour une durée de cinq (5) ans, étant l'option «C».

**Que** le montant total pour une durée de cinq (5) ans y incluant 12,1km pour un total de 33,10km est de 738 227.65\$, taxes applicables en sus à la suite des nouveaux calculs effectués et acceptés par les parties.

Que le coût, au kilomètre pour chacune des saisons est de :

- Saison 2017-2018 4 285.71\$
- Saison 2018-2019 4 371.43\$
- Saison 2019-2020 4 458.86\$
- Saison 2020-2021 4 548.00\$
- Saison 2021-2022 4 638.95\$

**Que** monsieur le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer le contrat à intervenir avec l'entrepreneur Excavation Rémi Forget.

**Que** tous les documents d'appel d'offres font partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**23. AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**



**CONSIDÉRANT** l'annonce de la mise en place du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité financière

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme souhaite se prévaloir des avantages de ce Fonds visant à contribuer à l'amélioration du bilan routier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 734-2017-09**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compléter, à signer et déposé un formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

**Que** le projet retenu est l'aménagement d'un trottoir en bordure de la rue Principale (route 347) face au Marché Tradition.

Adopté

**HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 1, CHEMIN DU LAC-LONG SAINTE-BÉATRIX**

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble portant l'adresse, 1 chemin du Lac-Long est situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

**CONSIDÉRANT** que la collecte des matières résiduelles est effectuée par la Municipalité de Saint-Côme;

**CONSIDÉRANT** que le tarif annuel pour la collecte des matières résiduelles effectuée par la Municipalité de Sainte-Béatrix sur son territoire n'est pas similaire au tarif de la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 735-2017-09**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme facture annuellement la Municipalité de Sainte-Béatrix pour la collecte des matières résiduelles au tarif imposé aux contribuables sur son territoire en regard de la collecte effectuée à l'adresse, 1 chemin du Lac-Long à Sainte-Béatrix.

Adopté



## URBANISME

### GESTION DU TERRITOIRE

#### 24. ADJUDICATION D'UN CONTRAT – POTENTIEL DE SABLIERES

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Saint-Côme, a procédé, par voie d'invitation, à un appel d'offres concernant l'évaluation du potentiel d'une sablière portant le numéro de lot 5 540 576, cadastre de Saint-Côme, circonscription foncière de Joliette;

**CONSIDÉRANT** que deux compagnies œuvrant dans ce domaine ont répondu à la demande de la municipalité, à savoir :

- NCL ENVIROTEK INC. 6 352,37\$
- POLY-GÉO inc. 15 924,04\$

Taxes incluses

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions déposées sont conforme aux demandes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'inclure également une partie du lot voisin, étant le numéro 5 540 579 cadastre de Saint-Côme, circonscription foncière de Joliette;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 736-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme octroie un contrat à la compagnie **NCL ENVIROTEK INC** visant l'analyse et le potentiel du terrain portant le numéro de lot 5 540 576 et d'y ajouté une partie du lot numéro 5 540 579 cadastre de Saint-Côme, circonscription foncière de Joliette;

**Que** le prix soumissionné révisé est de 10 606,44\$ (taxes incluses).

**Que** la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Adopté

## LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

#### 25. LES JOURNÉES DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 737-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :





**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise mesdames Caroline Morin et Sophie Bleau, affectées à la réception au **Bureau d'Accueil Touristique**, à assister à l'événement «*Les journées d'accueil touristique*», les 8, 9 et 10 novembre prochain à Saint-Michel-des-Saints.

**Que** la municipalité acquitte le montant des frais d'inscription au montant de 380\$ et rembourse les frais inhérents audit événement selon la réglementation en vigueur.

## **DIVERS**

### **26. AFFAIRES NOUVELLES**

#### 26.1 Embauche probatoire

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 738-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme embauche monsieur Bernard Chabot à titre de pompier pour une durée probatoire.

Adopté

#### 26.2 Séance du mois d'octobre 2017

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 696-2017-08 concernant la date de la tenue de la séance du mois d'octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réviser cette date;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 739-2017-09**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme réviser la date du 2 octobre pour le 5 octobre 2017.

**Qu'un** avis public de cette modification soit publié conformément à la loi.

Adopté

### **27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.



## 28. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution no 740-2017-09

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la séance soit et est levée.

Adopté

---

Martin Bordeleau  
Maire

---

Réjean Marsolais, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier par  
intérim